Case
FRC
16293
FRC 7541

La Nation Françoise peut obtenir des avantages importans du rapprochement de la Marine militaire à la Marine commerçante ;

PAR M. LE MARQUIS DE CIPIÈRES,

DÉPUTÉ DE LA VILLE DE MARSEILLE.

LA plus essentielle des économies, dont l'Assemblée Nationale puisse s'occuper en régénérant la Nation Françoise, est, sans contredit, celle qui résulteroit du rapprochement des deux Marines qu'il y a en France. Les préjugés qui peuvent y avoir mis obstacle jusqu'aujourd'hui, n'existent plus. L'intérêt de la Nation veut qu'elle présente un nouveau tableau de ses forces à ses amis & à ses ennemis ; la France le peut aisément, en effaçant la ligne de démarcation qui sépare encore les deux Marines : si de leur réunion, il en résulte de grands avantages pour l'une & pour l'autre ; s'il est évident que cette réunion augmentera considérablement la

THE NEWBERRY
LIBRARY

puiſſance & la richeſſe de la Nation : & ſi enfin de la réunion de ces deux Marines, il en réſultoit d'avoir continuellement une Marine militaire toujours en activité, dont les Vaiſſeaux couvriroient les mers dans tous les temps, dont l'entretien & le renouvellement ne ſeroit point onéreux à la Nation, pourquoi ne vaincroit-on pas quelques difficultés d'opinion, s'il s'en rencontroit? En voici le développement.

La France a une vaſte étendue de côtes à garder, un commerce conſidérable à protéger, une Nation nombreuſe à occuper, des denrées à exporter, des Colonies à conſerver & à augmenter, & enfin l'empire des mers à rechercher.

C'eſt ſans doute parce que la France n'a pas ſçu combiner ſes facultés, qu'une Nation, qui lui eſt inférieure en moyens, en population, en richeſſes, a ſouvent obtenu de l'humilier; il faut donc qu'elle ait recours à augmenter ſa Marine, ſi elle veut être bien organiſée & ſecouer le joug que lui impoſent à volonté des forces maritimes exceſſivement diſproportionnées à celles dont elle ſe contente depuis plus d'un ſiècle.

Si la Marine militaire eſt aujourd'hui une grande charge à la Nation en temps de paix, & que, malgré les dépenſes qu'elle occaſionne & les précautions continuelles que l'on prend, le moment d'une guerre maritime, en ſurprenant preſque toujours le Gouvernement, a ruiné très-ſouvent les claſſes & écraſé le commerce, il faut donc néceſſairement que la France, pour oublier ſes infortunes, ait recours à un nouvel ordre de choſes.

Trouver le moyen d'empêcher que la Marine militaire ne ſoit pas une charge conſidérable à la Nation en temps de paix ; & que la Marine commerçante ne ſoit pas condamnée, en temps de guerre, à pourrir dans les Ports, ſi elle ne veut pas être la proie des ennemis de la France : c'eſt remédier à deux grands maux.

C'eſt lorſque la Marine militaire ceſſe d'être utile, que la Marine commerçante prend toute ſon activité ; mais pourquoi n'a-t-on pas voulu juſqu'aujourd'hui que les Vaiſſeaux qui font la guerre, lorſqu'il y a des ennemis de la Nation à combattre, ne puiſſent faire le tranſport du commerce, lorſqu'ils deviennent inutiles pour le protéger ; & ſur-tout, s'il eſt vrai, comme il ne faut pas en douter, que les Vaiſſeaux de guerre dans les Ports du Roi, (quoiqu'ils y ſoient bien ſoignés), y dépériſſent davantage étant ſur quatre amarres, que ſi on les faiſoit naviguer. A l'exception des Vaiſſeaux de 80, 100 & 120 canons, tous ceux de 74, juſqu'à la Corvette, peuvent, en temps de paix, être utilement employés à faire le tranſport du commerce ; les Vaiſſeaux de 74 & de 64 canons, au commerce des Indes orientales ; les Vaiſſeaux de 64 canons, Frégates & Corvettes peuvent être employés à toute eſpèce de commerce.

L'économie eſt la richeſſe des Empires, autant qu'elle peut l'être des particuliers ; mais l'un & l'autre ont des dépenſes d'abſolue néceſſité à faire : plus elles ſont majeures, & plus les moyens de les rendre ſupportables ſont eſſentiels à trouver. Si, par la réunion de deux Marines qu'il y a en France, on peut procurer des grands

avantages à l'une & à l'autre, & par conſéquent à la Nation, que ne doit-on pas faire pour ſurmonter les difficultés ſecondaires, s'ils s'en rencontre ?

Les baſes, ſur leſquelles ſont aſſis ces nouveaux principes d'économie, ſont inconteſtables. Les Commerçans, ſans prévention, ſurs de trouver des bâtimens de toutes les grandeurs, lorſqu'ils en auroient beſoin pour faire le tranſport de leur commerce, moyennant un frêt modéré, ne ſeroient ſurement pas tentés d'en faire conſtruire ou d'en acheter, parce qu'il ſeroit très-avantageux, pour eux, d'avoir à diſpoſer des ſommes importantes qu'ils ſont obligés d'employer aujourd'hui à l'acquiſition ou à la conſtruction des Vaiſſeaux qui leur ſont néceſſaires.

A ce premier avantage les grands Négocians joindroient celui de n'avoir plus à s'occuper de l'entretien & du radoub de leurs Vaiſſeaux, dès qu'ils ſeroient rentrés dans le Port. Les fonds conſidérables que les Commerçans n'emploieroient plus à acheter des Vaiſſeaux, ſeroient l'avantage du commerce en général, & de chaque Commerçant en particulier.

Mais, le moment que les Commerçans retireroient le plus d'avantage de n'avoir point de Vaiſſeaux à eux appartenans, ſeroit celui d'une guerre imprévue (elles le ſont preſque toutes), autant pour l'arrivée de leurs marchandiſes à leurs deſtinations; que par le dépériſſement de leurs Vaiſſeaux pendant la durée de ladite guerre : de pareils évènemens ont détruit plus d'une brillante fortune. Si ces nouvelles diſpoſitions ne préviennent pas entièrement des dangers, elles les diminuent

considérablement : la Marine, sous cette nouvelle forme, décideroit les assurances à un prix bien différent, ce qu'on devroit à la marche, à la force & à la réunion de plusieurs Vaisseaux qui se trouveroient dans les Colonies, au moment d'une guerre imprévue ; ces Vaisseaux formeroient des Escadres, plus ou moins fortes, qui assureroient l'arrivée des marchandises à leurs destinations, parce que dans tous les tems les Bâtimens de guerre que le commerce emploieroit, auroient une batterie montée. S'il est vrai que la Nation ait un grand intérêt à n'avoir qu'une Marine en France, s'il n'y a pas de grands obstacles à vaincre pour y parvenir ; les Commerçans doivent s'y prêter, & sur-tout si l'intérêt du commerce en général est satisfait.

Pour savoir si l'économie que fera la Nation à n'avoir qu'une Marine en France, sera importante, en établissant que les Vaisseaux qui font la guerre, peuvent être employés à faire les transports du commerce en temps de paix ; il est clair que les Bâtimens qu'emploie aujourd'hui le commerce, feront l'économie dont il est question : pour apprécier cette économie, pour la rendre reversible à la Nation, & pour s'en faire une idée, il est à observer qu'un Bâtiment de trois cents tonneaux, qui est la grosseur moyenne des Vaisseaux que le Commerce envoie aux Colonies Françoises, pour un voyage de neuf mois, le frêt se monte de vingt-huit à trente mille livres. Moyennant ce point déterminé, une Frégate de trente canons, qui est du Port de six cents tonneaux environ (en traitant favorablement le Commerce),

on pourroit évaluer le frêt d'un pareil Bâtiment, pour une campagne de neuf mois, à cinquante mille livres par chacune des Frégates que le Commerce emploieroit : en ſuppoſant que la Marine royale peut fournir aujourd'hui au Commerce ſoixante Frégates, grandes ou petites, on pourroit évaluer (ſans riſquer de faire erreur) que le frêt de ces ſoixante Bâtimens produiroit trois millions dans l'eſpace de neuf mois. En ſuppoſant qu'il ſeroit néceſſaire d'un million pour remettre les bâtimens en état de retourner à la mer, il reſteroit deux millions dont on pourroit diſpoſer à augmenter le nombre des Frégates : la même combinaiſon rendue propre aux Vaiſſeaux de guerre, dans peu d'années la Marine de France ſe trouveroit conſidérablement augmentée aux dépens du Commerce, tandis que le Commerce auroit fait le tranſport de ſes marchandiſes moins chèrement qu'il ne le fait aujourd'hui ; il eſt donc bien vrai que ſi le Commerce emploie les Bâtimens de la Marine royale pour faire ſes tranſports, cette Marine ſe trouvera augmentée, entretenue & renouvellée aux dépens du Commerce, qui n'auroit qu'à ſe louer de ce nouvel ordre de choſes.

De la réunion des deux Marines il en réſulteroit que ſur le moindre ſoupçon de guerre, il ſe formeroit très-aiſément des Eſcadres, des Armées navales, dont le nombre ſeul en impoſeroit ; le Commerce ne ſeroit jamais inquiété ; nos Matelots ne ſeroient jamais enlevés ſans délaration de guerre ; les Côtes ne ſeroient jamais inſultées, ni la Nation priſe au dépourvu par celle qui jalouſe la proſpérité de ſon Commerce : quelque riche

& induſtrieuſe que ſoit la Nation Françoiſe, tant que les deux Marines ne ſe ſeront point réunies, une déclaration de guerre maritime ſurprendra le Gouvernement, détruira les claſſes, & écraſera le commerce. L'expérience l'a prouvé plus d'une fois.

La difficulté de rapprocher les vaiſſeaux de guerre des ports où le commerce a jeté des racines profondes, eſt une des premières objections que l'on peut faire, parce qu'il eſt très-peu de ports commerçans qui puiſſent recevoir des vaiſſeaux de guerre de 64 canons; mais tout ce qui eſt Frégate peut entrer dans le moment dans les principaux Ports Marchands de France; mais, en attendant qu'on puiſſe diſpoſer ces Ports Marchands à recevoir des Vaiſſeaux de Guerre, la ſimple précaution d'annoncer aux Négocians qu'on ne leur refuſera point des Vaiſſeaux de Guerre & des Frégates pour faire le tranſport de leur commerce (moyenant un frêt convenu), il en eſt ſurement beaucoup qui en uſeroient comme d'une puiſſante reſſource qui les diſpenſeroit de débourſer des ſommes conſidérables à faire conſtruire ou à acheter des Vaiſſeaux. La Nation pourroit en faire l'eſſai avec les Vaiſſeaux de Guerre & les Frégates qu'elle a aujourd'hui, ce qui la mettroit en poſition d'en augmenter le nombre à meſure que le produit du frêt en fourniroit les moyens.

L'anecdote ſuivante forcera de convenir qu'on peut, à peu de frais, mettre les grands Ports Marchands du Royaume en état de recevoir des Vaiſſeaux de Guerre; & en attendant, les Vaiſſeaux qui ſeroient expédiés pour

les Indes Orientales, pourroient être armés dans les Ports où ils se trouvent.

Un ancien Administrateur de la ville de Marseille, s'étant occupé, il y a plusieurs années, des moyens d'agrandir le Port de cette importante Ville, devenu infiniment petit par la quantité de bâtimens de toutes les Nations que le commerce y attire ; & que la petitesse du Port expose continuellement à être incendiés ; c'est un heureux hasard qui les a garantis jusques à aujourd'hui. Une surveillance pénible n'est pas suffisante : dans certains tems de l'année, tous les bâtimens se trouvant les uns sur les autres dans ce Port, la plus légère négligence entraîneroit l'évè- nement le plus désastreux qui ruineroit un grand nombre de François & beaucoup d'Étrangers. Cet ancien Administrateur de la Ville ayant surmonté les difficultés de cette entreprise, qui consistoient en ce que le Gouvernement, le commerce & la Ville ne vouloient y prendre aucun intérêt, il fit part au Gouverneur de la Province, qu'il se présentoit une Compagnie assez riche, pour n'avoir besoin que de la protection du Gouvernement, pour procurer à la ville de Marseille un nouveau Port, aussi grand que celui qui existe avec lequel il communiqueroit ; que ce nouveau Port pourroit recevoir des Vaisseaux de quatre-vingt canons ; qu'il seroit aisé d'établir dans ledit Port, pour une somme modique, des Bassins au nombre que l'on voudroit, pour réparer & construire de gros vaisseaux. Cette Compagnie demandoit que le terrein qui appartient au Roi, connu sous le nom d'*infirmeries vieilles*, lui fût donné ; elle s'obligeoit

d'acquérir des particuliers qui avoisinent, celui qui lui seroit encore nécessaire pour l'établissement dudit Port ; acquisition dont le Gouvernement s'obligeroit de lui faciliter les moyens. L'indemnité que sollicitoit cette Compagnie, étoit la plus-value de la partie du terrein qui formeroit l'enceinte du Port projeté, qu'il lui en seroit donné deux enceintes, de quatorze toises de profondeur chacune, en prélevant la formation des quais, & la largeur des rues qui conduiroient audit Port.

La proposition faite à un des anciens Ministres de la Marine, par le Gouverneur de la Province, de l'établissement d'un nouveau Port à Marseille, que le besoin le plus urgent sollicitoit, ainsi que les conditions auxquelles cette riche Compagnie se chargeoit de le creuser, étoient si avantageuses, que ce Ministre, après avoir long-tems lambiné, crût ne pouvoir rejeter le projet, sans avoir rempli quelque formalité, pour qu'il parût qu'il y avoit eu de bonnes raisons pour s'y décider : ce Ministre, dis-je, accueillit ce projet avec la précaution de faire assembler à Marseille, dix-huit mois après, un Comité composé de quatre Officiers-Généraux de terre ou de mer, & de quelques autres personnes, parmi lesquelles se trouva comme par hasard l'Auteur du projet ; ce dernier fut scrupuleusement questionné sur tout ce qu'on avoit imaginé être des difficultés insurmontables ; dès-lors les intentions du Ministre furent à découvert : au lieu d'accueillir & de faciliter l'exécution d'un projet si avantageux, les difficultés de cette entreprise ne vinrent que de la part du Comité ; celui qui le présidoit, se conformant

ſans doute aux ordres du Miniſtre de la Marine, demenda que le Chef de la Compagnie, qui devoit creuſer le Port, ſe préſentât, eſpérant qu'elle ſeroit diſſoute, par le grand intervalle qu'on avoit mis à prendre cette détermination; mais non, après avoir conſulté les localités, lorſque tous les éclairciſſemens eurent été donnés & toutes les difficultés ſurmontées, ſoit par celui qui avoit donné le projet, ſoit par le Chef de la Compagnie qui devoit l'exécuter, qui avoit répondu cathégoriquement à toutes les objections qu'on lui faiſoit pour le dégoûter, il crut devoir plus clairement manifeſter ſa façon de penſer, en aſſurant qu'il étoit prêt d'entreprendre au nom de ſa Compagnie, dont il donneroit les noms de ceux qui la compoſoient, le creuſement du Port projeté; ſi le Comité préſent vouloit s'obliger, au nom du Roi, & ſigner derrière le plan qui étoit ſur la table, les obligations qu'il contracteroit, au nom de ſa Compagnie, ainſi que les conditions convenues. Les Chefs du Comité annoncèrent, par leur ſilence, que ce n'étoit pas ce qu'ils deſiroient: la ſéance fut rompue, leurs conférences devinrent ſecrètes, ainſi que les motifs qui déterminèrent cet ancien Miniſtre de la Marine de porter (par animoſité contre celui qui donnoit le projet) le plus grand préjudice à la ville de Marſeille, en lui refuſant la ſimple permiſſion d'agrandir ſon Port, que le beſoin le plus preſſant ſollicitoit. Si la reſponſabilité des Miniſtres eût exiſté alors, cet acte de deſpotiſme révoltant, très-nuiſible aux intérêts de la Nation, & à une Ville de commerce importante, n'eût pas eu lieu; & la ville de

Marſeille auroit obtenu l'agrandiſſement de ſon Port, que le beſoin le plus preſſant ſollicite encore aujourd'hui.

C'eſt à quatre-vingt Vaiſſeaux de Guerre & ſouvent à moins, & à ſoixante & dix Frégates ou environ, que la Nation a confié depuis long-temps la protection qu'elle doit à ſon commerce & à ſes Colonies ? Combien de fois ne s'eſt-elle pas apperçue qu'une pareille Marine n'eſt pas ſuffiſante pour arrêter l'ambition d'une Nation formidable par Mer, à laquelle la France ne peut oppoſer au plus qu'un tiers des Vaiſſeaux que la Nation rivale peut armer. Une politique mal entendue, des diſpoſitions mal concertées, une ancienne Conſtitution infectée de vices, enchaînent une des plus puiſſantes Nations de l'Europe : le moment eſt venu qu'elle pourra développer toute ſa force, faire uſage de ſes moyens, & recueillir les avantages de ſa ſituation. Ce changement tient eſſentiellement à la nouvelle organiſation de la Marine. Tant que la Nation ſera ſur la défenſive par mer, ſon commerce ſera foiblement protégé, & ne ſera point ſuſceptible d'une augmentation ſolide : s'il n'y a point de difficultés, comme il ne peut pas y en avoir, que le Commerce faſſe le tranſport de ſes marchandiſes avec les Vaiſſeaux & Frégates de la Marine royale.

Les Officiers, qui commandent les Vaiſſeaux en tems de guerre, peuvent ſans difficulté les commander en tems de paix. Mais, pour n'occuper les Officiers qu'à remplir les fonctions de leur état, & ne point gêner la confiance des armateurs, ce ſeroit avec la précaution de

confier leurs intérêts, c'eſt-à-dire, la vente & le retrait de la cargaiſon à un ſubrécarge. Le premier avantage qu'on en retiroit ſeroit celui de faire naviguer les Officiers de la Marine, en temps de paix; objet qu'on n'a rempli, juſqu'aujourd'hui, que très-imparfaitement par le moyen des eſcadres d'évolution, qui n'en occupent (lorſqu'on peut en armer) qu'une très-petite quantité; & le long intervalle qui ſe trouve néceſſairement avant que ceux qui ont été à la mer puiſſent y retourner, expoſe les Officiers à oublier ce qu'ils ont appris. C'eſt la navigation qui forme eſſentiellement les Officiers de mer.

Le nombre d'Officiers de la Marine, qui eſt porté aujourd'hui à mille ou douze cents, ne ſeroit fixé à l'avenir que par le nombre qui ſeroit néceſſaire pour armer les Vaiſſeaux ou Frégates de guerre, que le Commerce emploieroit chaque année, & ſans perdre de vue cependant que les mêmes Officiers ne peuvent pas être toujours à la mer: ce nouveau Corps de la Marine à former, obligeroit à un accroiſſement d'Officiers de mer très-conſidérable.

Pour avoir une idée du nombre de vaiſſeaux que le commerce peut tenir annuellement en activité, je crois pouvoir certifier que le ſeul commerce des Colonies Françoiſes occupe huit ou neuf cents vaiſſeaux chaque année, & environ quatre cents caboteurs. La différence de groſſeur des bâtimens conſtruits pour la guerre ou pour le tranſport, fait préſumer que l'exportation des marchandiſes de France aux Colonies Françoiſes de l'Amérique, en ſe ſervant des vaiſſeaux ou frégates de guerre, pourroit ſe faire avec la moitié moins de bâtimens.

Le commerce des Indes Orientales, devenu libre, occuperoit plusieurs vaisseaux de 74 & 64 canons; c'est-à-dire que le nombre pourroit être fixé à quarante, au moins, qui arriveroient ou qui partiroient successivement de France.

Par la réunion des deux marines, qu'on ne pourroit plus appeller ni militaire, ni commerçante, parce qu'elle seroit en même tems l'une & l'autre, comme cette nouvelle marine devroit son existence à l'Assemblée Nationale qui auroit infailliblement à se glorifier de la mettre au nombre des innovations les plus avantageuses, on pourroit l'appeller Marine Nationale : on entendroit par là un vaisseau qui seroit en même tems armé en guerre & en marchandises en tems de paix : lesquels vaisseaux formeroient des escadres & des armées navales mêmes, dès qu'ils se réuniroient sur la plus légère apparence de guerre, parce que ces vaisseaux auroient continuellement leur seconde batterie montée. Les mêmes vaisseaux qui auroient contribué à enrichir la Nation, en tems de paix, & favorisé les Commerçans dans leurs spéculations, rendroient redoutable le pavillon François, par les escadres & les armées navales qui le porteroient, lesquelles seroient répandues avec profusion dans toutes les mers.

Si la première partie de ces observations, par les vues patriotiques qu'elle renferme, mérite d'être accueillie avec indulgence, par l'Assemblée Nationale, on verra dans la seconde que ce sont également des principes d'utilité & d'economie qui ont dirigé la plume de l'Observateur.

Il ſemble que l'inſtruction du Matelot n'ait jamais été digne de l'attention des différentes perſonnes qui ont écrit ſur la marine, la diminution de cette eſpèce d'homme précieux a ouvert quelquefois les yeux de ceux qui ſe ſont occupés des claſſes, mais jamais pour ſa formation : la peine qu'on ſe donne pour l'inſtruction des ſoldats de terre, ainſi que pour celle de toute eſpèce de troupe, auroit bien dû déſiller les yeux de ceux qui ſavent combien l'inſtruction des Matelots ſeroit avantageuſe, lorſqu'il eſt queſtion de les employer vis-à-vis des ennemis de la Nation : à en juger par la façon dont on en uſe, on diroit qu'on n'exige du Matelot que d'être Marin ; cependant les fonctions qu'il a à remplir à bord des vaiſſeaux du Roi, ſont toutes militaires en tems de guerre. Ce ſont principalement les Matelots qui ſervent les canons : ce ſont eux qui forment les détachemens deſtinés pour les abordages. Si l'on fait des deſcentes, les Matelots ſont employés comme ſoldats. Si le Matelot eſt placé, dans un combat, dans les hunes, il y fait le coup de fuſil ; & s'il eſt obligé de remédier aux accidens arrivés aux manœuvres, c'eſt ſous le feu de l'ennemi ; c'eſt-à-dire qu'un Matelot doit ſavoir ſe ſervir d'un fuſil, d'un piſtolet, d'un ſabre & ſavoir manier un canon. Quelle eſt l'inſtruction qu'il reçoit pour cela ? aucune : le Matelot arrive à bord d'un vaiſſeau de guerre, après pluſieurs années de paix, on exige de cet homme, qui n'eſt que Marin, tout ce qui vient d'être dit ci-deſſus, concernant les fonctions du Matelot à bord des vaiſſeaux du Roi, en tems de guerre. Si le

vaiſſeau qui eſt deſtiné à combattre les ennemis de la Nation, ne fait pas quelque ſéjour en rade, avant de mettre à la voile; & que l'armement du vaiſſeau fini, il ne reſte pas du tems pour exercer les Matelots à la manœuvre du canon, &c. le vaiſſeau eſt obligé de ſe préſenter & de faire ſes manœuvres ſous le feu de l'ennemi, avec des Matelots qui non-ſeulement n'ont jamais vu brûler une amorce; mais qui n'ont jamais été exercés à rien de ce qu'on exige d'eux.

L'eſpèce d'hommes avec laquelle on finit d'armer les vaiſſeaux de guerre, ce ſont des Soldats; ils devroient être Matelots, parce qu'ils en font les fonctions à bord des vaiſſeaux de guerre, c'eſt-à-dire que les Matelots devroient être inſtruits comme des hommes que l'on deſtine à faire la guerre, & les ſoldats de mer devroient avoir ces occupations, qui les entretiendroient dans ce qu'ils doivent ſavoir comme des hommes deſtinés à naviguer. Dans l'état actuel des choſes, on ne peut obtenir ces diſpoſitions, pour les équipages des vaiſſeaux du Roi, qu'à la fin d'une guerre un peu longue.

Créer une troupe qui ſeroit utile en tems de paix comme en tems de guerre, à terre comme à la mer, ce ſeroit celle dont les hommes ſeroient en même tems Matelots & Soldats; elle réuniroit l'avantage inappréciable d'être toujours utile & en activité, d'être preſque entièrement ſoldée par le commerce en tems de paix: ces Matelots-ſoldats ſerviroient utilement dans les arcenaux, lorſqu'ils ne ſeroient point à la mer; ſeul moyen de remédier au manque d'inſtruction où ſont les Matelots

aujourd'hui : & ſi les ennemis de la Nation négligeoient d'en uſer de même, les Matelots-ſoldats François ſe préſenteroient au combat avec un très-grand avantage.

Cette troupe de Matelots-ſoldats formeroit des Régimens dans leſquels il y auroit des compagnies de Matelots-ſoldats Canonniers; des Matelots-ſoldats Calfats, des Matelots-ſoldats Charpentiers, des Matelots-ſoldats Voiliers, des Matelots-ſoldats Pêcheurs. Ces derniers ſeroient ceux qui ne pourroient point retourner à la mer, & enfin les Régimens étant compoſés chacun d'une de ces compagnies, ils ſeroient complettés par des Matelots-ſoldats ordinaires; tous les travaux des arcenaux ſe feroient à un prix moindre de plus de la moitié de ce qu'il en coûte aujourdh'ui, quelque avantageux que ſeroit le traitement du Matelot-ſoldat.

Il eſt aiſé de ſe convaincre que les travaux des arcenaux ſe feroient à un prix bien différent de ce qu'il en coûte aujourd'hui, ſi l'on crée des Matelots-ſoldats Calfats, Charpentiers, Voiliers, &c., parce que tous ceux qui connoiſſent le traitement de la miſtrance dans les arcenaux du Roi, ſavent que tous les Calfats, Charpentiers, Voiliers, &c. ſont payés aujourd'hui à 50 ſols & trois livres par jour. Moyennant la formation des Régimens de Matelots-ſoldats, quoique le traitement des Matelots-ſoldats qui ſeroient attachés aux différens ateliers ne ſoit point encore fixé, on peut s'en faire encore une idée, même en les traitant très-avantageuſement.

Sur chacun des bâtimens de la Nation que le com-

merce emploieroit, on y embarqueroit un détachement de Matelots-ſoldats, proportionné à la groſſeur du vaiſſeau, & l'on fixeroit le traitement du Matelot-ſoldat & celui des bas-Officiers de la troupe, ſuivant un tarif que l'on feroit. Les Armateurs trouveroient un grand avantage de préférer les Matelots-ſoldats aux Matelots ordinaires, lorſqu'ils rapprocheroient le prix que l'on donne à ces derniers aujourd'hui, de celui qu'on donneroit au Matelot-ſoldat, en le traitant de façon à ce que ce ſervice fût recherché.

Cette différence de prix dédommageroit l'Armateur d'être obligé de mettre plus de Matelots ſur un bâtiment de la Nation, à proportion de ce qu'il en auroit mis ſur un bâtiment marchand ordinaire, à cauſe de la groſſeur des manœuvres.

La troupe de Matelots-ſoldats, recrutée comme toute les autres troupes du Royaume, dont les hommes ſeroient engagés pour ſept ou huit ans, donneroit une très-grande facilité pour l'augmentation ou la diminution des Matelots-ſoldats, ſuivant le beſoin.

L'inſtruction des Matelots-ſoldats ſeroit confiée à des Officiers choiſis dans le Corps de la Marine Nationale, & qui ſeroient en état de leur apprendre l'exercice du canon, le maniement des armes, & de les inſtruire de tous les devoirs militaires & autres, qu'ils ont à remplir à bord des Vaiſſeaux de la Nation.

Les Vaiſſeaux Nationaux, employés par le commerce auroient dans tous les temps leur ſeconde batterie, & en cas qu'il y eût des ſoupçons de guerre, les mêmes

vaiſſeaux mettroient les canons de leur première batterie dans la calle ; les Vaiſſeaux Nationaux qui ſe trouveroient à portée les uns des autres, en ſe réuniſſant, au moment d'une déclaration de guerre non prévue, pourroient former des Eſcadres, & par ce moyen faire leur retour en France avec des forces qui ne ſeroient point aiſées à entamer. On ne riſqueroit plus de perdre les deux tiers des Matelots de la Nation, avant d'avoir obtenu une déclaration de guerre.

Cette nouvelle organiſation de la Marine donneroit des grandes facilités pour faire des expéditions maritimes, dont la réuſſite dépend principalement d'en ſouſtraire la connoiſſance aux ennemis de la Nation, juſqu'au moment de l'exécution.

Le précis de ce mémoire conſiſte à ce que le commerce emploie en tems de paix les Vaiſſeaux & les Matelots ſoldats de la Marine Nationale : l'économie que la Nation y trouveroit ſeroit d'une ſi grande importance, pour que, s'il n'y a que des légers obſtacles à ſurmonter l'on ne conſulte plus que les avantages qu'on en retirera.

On ne doit regarder ce qui a été dit dans ce mémoire que comme un premier apperçu de l'avantage que l'on doit retirer de la réunion de la Marine Militaire à la commerçante : cependant il y a lieu d'eſpérer que le détail, tel qu'il eſt, ſera ſuffiſant pour conſulter la volonté de l'Aſſemblée Nationale ſur tous les grands réſultats de la réunion des deux marines.

La France ne jouira véritablement de tous ces avantages, que lorſqu'elle aura trouvé le moyen de mettre ſur pied une Marine qui la mette en poſition de n'être pas continuellement ſur une défenſive humiliante : ce Royaume n'a pas deux moyens d'organiſer ſes forces navales, pour les mettre à la hauteur de celles dont elle ne redoute que le nombre, parce qu'il eſt trop diſproportionné à celui de la Marine de France. Il n'y a que la réunion des deux Marines qui puiſſe mettre la Nation en poſition de ſupporter la dépenſe de celle qu'il lui convient de mettre ſur pied, & il ne peut y avoir que les ennemis de cette même Nation, qui trouveront des difficultés inſurmontables à ſon exécution.

Préſenter continuellement à nos amis & à nos ennemis quatre ou cinq mille Officiers de mer bien inſtruits, quarante ou cinquante mille Matelots - ſoldats enrégimentés & bien dreſſés, quatre ou cinq cents Vaiſſeaux ou Frégates dans le meilleur état, ce ſeroit mettre la Nation Françoiſe à même de jouir paiſiblement de tous les avantages d'un Commerce important. De pareilles diſpoſitions ne laiſſeroient aucune inquiétude ſur le ſort de nos Colonies ; elles nous aſſureroient que nos Côtes ne ſeroient jamais inſultées : ce ſeroit peut-être nous préparer à obtenir un jour l'empire des mers, parce qu'infailliblement, on verroit bientôt réparoître les Jean Bart, les Duguetrouin, les Tourville, les Suffren ; & ce ſeroit, Meſſieurs, votre ouvrage.

117

MM. des Comités de la Marine & du Commerce ſont priés de prendre en conſidération le Mémoire ci-joint, d'en faire le Rapport à l'Aſſemblée Nationale, pour déterminer le degré de confiance qu'elle doit à la nouvelle organiſation de la Marine, ci-deſſus propoſée ; leur ſilence ſeroit regardé comme une adhéſion de leur part.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.